

dispositions de l'architecte à qui l'on doit la construction de l'édifice nouveau, sont la meilleure preuve de ce que nous avançons.

Ces vitraux occupent les grandes baies, si admirablement situées, du fond de l'abside. Chaque fenêtre renferme quatre figures, placées sous des pinacles d'architecture ogivale. Dans la fenêtre centrale, sont : le Christ, bénissant le monument que lui présente saint Georges ; au-dessous, saint Jean le précurseur, sainte Eulalie, patronne de la paroisse. Dans la baie de gauche, sont contenus les personnages les plus importants de la tradition juive : David, Esther, Daniel, Judas Machabée ; dans celle de droite, les saints les plus caractéristiques de l'Eglise catholique : saint Pierre, saint Jean l'évangéliste, saint Jean-Chrysostôme, saint Grégoire, pape. Les deux autres baies, non encore exécutées, sont appelées à compléter ces diverses séries.

Voyons maintenant comment M. Maréchal a interprété la pensée qui a présidé à la conception de cette décoration.

La première condition que réclame une œuvre de cette sorte, c'est sans contredit l'unité, l'harmonie de l'aspect général, et son appropriation à l'emploi de la verrière proprement dite. C'est dire que le verre peint peut être employé à colorer la lumière, mais qu'en aucun cas, il ne doit l'intercepter. A ce point de vue, les vitraux de Saint-Georges sont certainement une des choses les plus complètes qui aient été faites à notre époque. Les tons sont doux, variés, solides sans être sombres. Ils laissent pénétrer une abondante clarté, sans éblouir le spectateur, et c'est surtout lorsque le ciel est couvert, ou que le jour baissé, que le splendide émail apparaît dans toute sa richesse, dans toute son harmonieuse puissance de couleur. Sous ce rapport, le talent de M. Maréchal s'est montré supérieur à l'idée que celles de ses peintures placées à Lyon ou dans les environs nous en avaient donnée. Nous avons presque toujours rencontré dans ses verrières je ne sais quelle réminiscence de la peinture opaque, solide, dont les conditions sont si différentes de celles de la peinture sur verre. Autant la première, en effet, repousse la convention dans l'emploi des tons, autant elle exige la perspective, la profondeur, le contraste général et tranché des clairs et des ombres ; autant, au contraire, la seconde réclame la transparence, l'éclat, l'effusion générale de la lumière ; autant elle admet le principe d'une nuance purement conventionnelle, à la condition de son rôle harmonieux, autant elle repousse la consciencieuse réalité de la couleur, si par malheur elle entraîne avec elle la lourdeur et l'opacité. Or, dans les vitraux de l'abside de l'église d'Ecully, dans ceux de la chapelle Saint-Vincent-de-Paule, à la cathédrale de Lyon,